

« Une école en liberté conditionnelle »

Guy Guerneur est, en 1977, député gaulliste du Finistère quand il rédige la loi qui porte son nom pour renforcer la loi Debré et instaurer l'égalité de situation entre les maîtres du privé sous contrat et leurs collègues du public. Aujourd'hui, il continue à œuvrer pour le libre choix de l'école au sein des associations Enseignement et liberté (Paris), Oidel (Genève), Generation Europe Foundation (Bruxelles).

Dans quel contexte l'État français a-t-il pu proposer un tel contrat d'association avec l'Enseignement privé catholique ?

L'origine de la loi Debré s'inscrit dans la conception philosophique que de Gaulle avait proposée à la France : la force dans l'unité, menacée par les divisions idéologiques et les querelles politiciennes.

Après la guerre et l'occupation, on savait à quel point la liberté était un bien précieux ; que le droit au libre choix de l'école était fondamental pour la France et pour les Français. Jusque-là, la doctrine officielle était que l'École publique pouvait seule assurer le service public d'éducation. En juriste courageux, Michel Debré a osé affirmer que ce service public pouvait être assuré ou par l'État ou par des organisations non gouvernementales sous contrat avec l'État. Ce fut une révolution.

La loi Debré a fonctionné parce que les maîtres des écoles privées ont accepté, durant près de dix-huit ans, d'assumer le même service que leurs homologues fonctionnaires, sans bénéficier des mêmes salaires ni des mêmes retraites. De leur côté, les familles acceptaient le sacrifice de payer. Car l'État n'a jamais financé l'école sous contrat à parité avec l'école publique. Ce qui veut dire : chacun a le droit d'être libre, à condition de payer pour sa liberté.

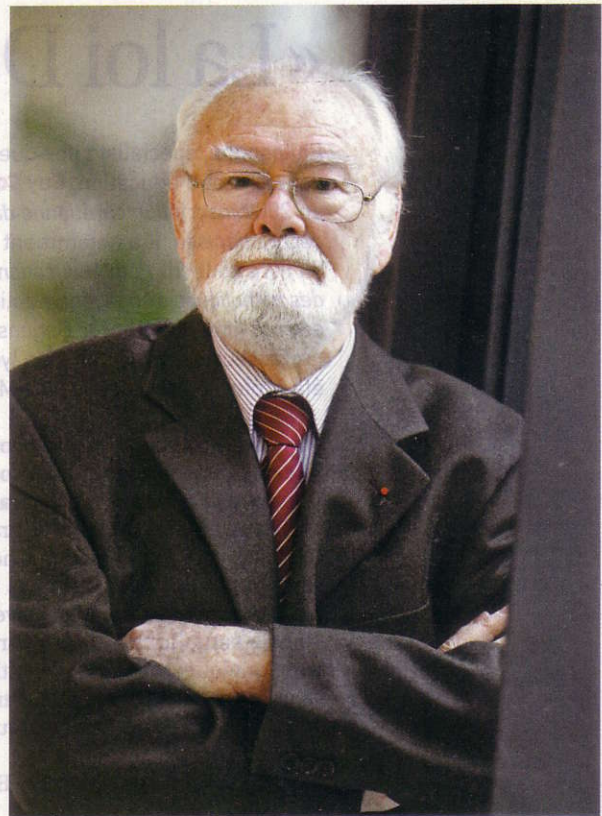
Comment les politiciens perçoivent-ils les choses aujourd'hui ?

Les temps ont changé. Au sortir de la guerre, les gouvernements ont laissé se développer l'influence des communistes sur les secteurs considérés comme « non vitaux » pour la République. L'éducation a fait les frais de cette étrange concession. Elle continue à payer très cher ce « plat de lentilles ».

Sur le fronton de nos monuments, dans notre devise nationale, le mot « égalité » a pris la première place, au détriment de la liberté. L'école doit être unique avant d'être libre. Toutes les écoles doivent se ressembler puisque, par définition, elles sont égales. Le choix n'a donc aucun sens ni aucune légitimité.

Pourtant, les termes du contrat d'association reposent toujours sur la différence, le fameux « caractère propre » de l'Enseignement catholique ?

Cette différence peut trouver sa source dans la gestion de l'école, les convictions affirmées par la direction, confirmées par les enseignants, mais aussi une originalité de la



M. FREY

pédagogie, la formation des professeurs, etc. Cela est applicable aux écoles privées qui entendent se différencier de l'École publique, mais le caractère propre peut et doit trouver à s'exprimer au sein même de l'École de l'État, entre une école publique et une autre école publique.

Si l'association avec l'État conduit à installer une standardisation de la formation dans un même moule pédagogique, on court un grand risque d'abolir la différence. Je songe avec quelque amertume à la situation de l'Enseignement agricole privé qui a eu l'occasion d'être complètement indépendant grâce à une dotation globale de fonctionnement, mais qui a préféré laisser à l'État la gestion administrative. Aujourd'hui, l'on est dans la situation d'une entreprise privée où le personnel serait formé et payé par l'État. Quelle serait sa marge de manœuvre ?

Quels sont les tabous des années 2010 ?

Les mots « concurrence », « émulation », « autonomie »... Le remède peut venir d'une conception européenne du droit à l'éducation, c'est-à-dire l'éducation la meilleure possible, choisie par les familles sur les résultats affichés... Donc l'autonomie des établissements scolaires, le libre choix des maîtres par les directeurs, la liberté pédagogique.

Garantir le choix oblige à garantir la qualité. Les familles, quand elles peuvent choisir, vont vers le meilleur, là où ça marche. Dans cette logique, les écoles où ça ne marche pas doivent être réformées en profondeur, voire fermées. Il faut pouvoir re-former les professeurs défaillants, les recaser. La véritable liberté oblige à assumer la responsabilité des choix. C'est ce qui coûte le plus cher. ●

Suite p. 20-21.